

4 – INFORMATION NATIONALE

Nice : appel aux dons pour les victimes des attentats du 14 juillet

Depuis le 20 juillet le CCAS de la ville de Nice a mis en place une collecte des dons qui iront exclusivement en faveur des victimes et familles/proches de victimes.

Vous trouverez *en annexe une affiche* exposant les modalités de collecte, étant précisé que le collecteur unique est le CCAS et ci-dessous le RIB dédié.

2 possibilités pourraient s'offrir à chacun pour faire ce don :

- Faire un don unique au nom d'une association (qui aura assuré cette collecte)/institution avec une possibilité déductible aux impôts à hauteur de 60%
- Que chaque membre/citoyen adresse directement son don auprès du CCAS de la ville de Nice, avec une possibilité déductible aux impôts à hauteur de 66%.

Nb : les 2 options pouvant être complémentaires.

Compte dédié : Trésor Public
Titulaire du compte : REG REC ENCAIS DONS ET DIVERS
CCAS DIR FINANCES SERVICES RÉGIES - NICE
IBAN : FR76 1007 1060 0000 0020 0653 692
BIC : TRPUFRP1